

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°35 du 17 août 2012

PARTIE TEMPORAIRE
Armée de l'air

Texte n°19

CIRCULAIRE N° 21277/DEF/DRH-AA/ESOM/EM/BSC

relative aux épreuves de sélection relatives au recrutement « externe » spécialisation 5730 « infirmier diplômé d'État » en 2013.

Du 14 mai 2012

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES DE L'ARMÉE DE L'AIR : *écoles des sous-officiers et des militaires du rang de l'armée de l'air ; bureau sélections et concours.*

CIRCULAIRE N° 21277/DEF/DRH-AA/ESOM/EM/BSC relative aux épreuves de sélection relatives au recrutement « externe » spécialisation 5730 « infirmier diplômé d'État » en 2013.

Du 14 mai 2012

NOR D E F L 1 2 5 1 0 6 9 C

Références :

- 1) Code de la défense - Partie réglementaire, IV - Le personnel militaire.
- 2) Arrêté du 31 juillet 2009 (n.i. BO ; JO n° 181 du 7 août 2009, p. 13203 ; texte 18) modifié.
- 3) Arrêté du 3 mars 2010 (JO n° 66 du 19 mars 2010, texte n° 39 ; signalé au BOC 20/2010 ; BOEM 331.1.2) modifié.
- 4) Note n° 3134/DCSSA/RH/GPM/MS du 12 avril 2012 (n.i. BO).

Pièce(s) Jointe(s) :

Deux annexes.

Texte abrogé :

Circulaire n° 21405/DEF/DRH-AA/ESOM/EM/BSC du 10 mai 2011 (BOC N° 38 du 16 septembre 2011, texte 20).

Référence de publication : BOC N°35 du 17 août 2012, texte 19.

La présente circulaire fixe dans ses annexes le rôle des différents organismes responsables dans l'organisation des épreuves de sélection, ainsi que le calendrier des travaux à réaliser par ces derniers.

1. DÉROULEMENT DU CONCOURS.

La date de clôture des inscriptions auprès des centres d'information et de recrutement des forces armées (CIRFA) bureau air est fixée au vendredi 29 juin 2012.

Les épreuves communes se dérouleront au sein des départements évaluation air (DEA) jusqu'au vendredi 17 août 2012.

La date des épreuves d'admissibilité est fixée au mercredi 3 octobre 2012.

La date de l'épreuve d'admission est fixée du lundi 3 décembre 2012 au vendredi 7 décembre 2012.

2. CODE IMPUTATION BUDGÉTAIRE.

Les frais de déplacement pour le personnel concerné par le recrutement « externe » spécialisation 5730 « infirmier diplômé d'État » seront imputés comme suit :

- code autorité : 035 ;
- code engagement : FD3AD 03526 ;

- centre financier : 0178-0031-AA01 ;
- domaine fonctionnel : 0178-04-66 ;
- service bénéficiaire : D2035KC075 ;
- activité : 0178021603A1.

3. TEXTE ABROGÉ.

La circulaire n° 21405/DEF/DRH-AA/ESOM/EM/BSC du 10 mai 2011 relative aux épreuves de sélection pour le recrutement « externe » spécialisation 5730 « infirmier diplômé d'État » en 2012 est abrogée.

Pour le ministre de la défense et des anciens combattants et par délégation :

*Le général de division aérienne,
directeur adjoint des ressources humaines de l'armée de l'air,*

Claude TAFANI.

ANNEXE I.
RÔLE DES DIFFÉRENTS ORGANISMES.

1. CENTRES D'INFORMATION ET DE RECRUTEMENT DES FORCES ARMÉES BUREAU AIR.

Ils sont responsables du recueil des candidatures et de la vérification des conditions à remplir.

Les dossiers y seront déposés jusqu'au vendredi 29 juin 2012 terme de rigueur.

2. DÉPARTEMENTS ÉVALUATION AIR (1).

Les départements évaluation air (DEA) sont chargés :

- de convoquer les candidats pour la visite d'aptitude médicale initiale dans les centres d'expertise médicale initiale (CEMI) des groupements de recrutement et de sélections (GRS) rattachés, pour la métropole, ou dans les centres médicaux interarmées (CMIA) rattachés, hors métropole ;
- de faire passer les épreuves communes aux candidats jusqu'au vendredi 17 août 2012 terme de rigueur ;
- de convoquer les candidats aux épreuves d'admissibilité ;
- d'informer et de convoquer les candidats admissibles à l'épreuve d'admission.

Dès connaissance des résultats, pour les candidats admis en liste principale (LP) et inscrits en liste complémentaire (LC), les DEA adressent :

- les dossiers complets des candidats déclarés admis au centre d'engagement unique du groupement de soutien de la base de défense (GSBdD) de Rochefort ;
- les dossiers médicaux au centre médical des armées (CMA) 50.721 de Rochefort.

3. DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES DE L'ARMÉE DE L'AIR/BUREAU RECRUTEMENT/SECTION RECRUTEMENT NON OFFICIERS.

Au vu des résultats obtenus aux épreuves communes, et après étude des dossiers, la direction des ressources humaines de l'armée de l'air/sous-direction gestion des ressources/bureau recrutement/section recrutement non officiers (DRH-AA/SDGR/BR/SR) établit la liste des candidats retenus pour passer les épreuves d'admissibilité spécifiques au recrutement externe d'infirmier.

Cet organisme fait parvenir cette liste à la direction des ressources humaines de l'armée de l'air/école des sous-officiers et des militaires du rang de l'armée de l'air/état-major/bureau sélections et concours (DRH-AA/ESOM/EM/BSC), accompagnée d'une extraction SIREC sous format excel (voir point 5.), pour le vendredi 24 août 2012 terme de rigueur.

4. BUREAUX FORMATION ET SERVICES ADMINISTRATION DU PERSONNEL DES GROUPEMENTS DE SOUTIEN DES BASES DE DÉFENSE.

Un personnel du bureau formation (BF) ou du service administration du personnel des groupements de soutien des bases de défense, situées en métropole et désignées « centre d'examen », se rendra à l'école du Val-de-Grâce (EVDG) pour retirer les sujets des épreuves d'admissibilité (mise à disposition au bureau concours de l'EVDG du mercredi 26 septembre au vendredi 28 septembre 2012 - 1 place Alphonse Laveran, accès en face de la rue du Val-de-Grâce - Paris - rez-de-chaussée du bâtiment des études, pièce 05).

Le retour des copies s'effectuera de la même façon.

5. DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES DE L'ARMÉE DE L'AIR/ÉCOLES DES SOUS-OFFICIERS ET DES MILITAIRES DU RANG DE L'ARMÉE DE L'AIR/ÉTAT-MAJOR/BUREAU SÉLECTIONS ET CONCOURS.

Dès la parution de l'avis de concours, la DRH-AA/ESOM/EM/BSC fait parvenir à la DRH-AA/SDGR/BR/SR non officiers un fichier informatique excel recensant ses besoins, pour l'extraction des données informatiques SIRec.

Elle établit la liste des candidats autorisés à concourir et la diffuse sur le site internet du recrutement www.air-touteunearmee.fr.

Au vu des résultats des épreuves d'admissibilité, la DRH-AA/ESOM/EM/BSC :

- diffuse la liste des candidats autorisés à présenter l'épreuve d'admission sur le site internet du recrutement ;
- envoie à la DRH-AA/SDGR/BR/SR non officiers et à chaque DEA la liste des candidats déclarés admissibles ;
- transmet les relevés de notes aux candidats déclarés non admissibles.

Au vu de la liste de classement établie par le président du jury à l'issue de l'épreuve d'admission, elle :

- diffuse sur le site internet du recrutement la liste des candidats admis en LP et inscrits en LC ;
- adresse un courrier à chaque candidat admis en LP et inscrits en LC ;
- assure le suivi des appels en LP et procède aux remontées éventuelles de la LC ;
- transmet les relevés de notes aux candidats déclarés non admis.

La DRH-AA/ESOM/EM/BSC transmet au centre d'engagement unique du GSBdD de Rochefort (par voie informatique) la liste des candidats admis en LP ou inscrits en LC. Cette liste est nécessaire à l'élaboration des actes d'engagement.

(1) Dans cette circulaire le terme DEA recouvre l'ensemble des départements évaluation air ainsi que les bureaux formation des bases aériennes pour l'outre-mer.

**ANNEXE II.
CALENDRIER DES ÉPREUVES ET DES TRAVAUX À RÉALISER.**

	RESPONSABLES.	ACTIONS.	DESTINATAIRES.	DATES D'EXÉCUTION.
1	CIRFA bureau air, BF bases de défense [hors métropole (HM)].	Constitution des dossiers avec mention de la date de dépôt.	DEA (1).	Dès parution de l'avis de concours et jusqu'au vendredi 29 juin 2012.
2	DEA.	Épreuves communes.	/	Jusqu'au vendredi 17 août 2012.
3	DEA.	Transmission des fiches système d'informations de recrutement (SIRec).	DRH-AA/SDGR/BR/SR non officiers.	Jusqu'au vendredi 17 août 2012.
4	DRH-AA/SDGR/BR/SR non officiers.	Transmission de la liste des candidats retenus pour présenter les épreuves d'admissibilité et du fichier informatique excel.	DRH-AA/ESOM/EM/BSC.	Jusqu'au vendredi 24 août 2012.
5	DRH-AA/ESOM/EM/BSC.	Diffusion de la liste des candidats autorisés à présenter les épreuves d'admissibilité.	Candidats <i>via</i> internet. DEA. DRH-AA/SDGR/BR/SR non officiers.	Semaines 35/36.
6	DRH-AA/ESOM/EM/BSC.	Désignation des centres d'examen.	Bases de défense. DEA.	Semaine 36.
7	DRH-AA/ESOM/EM/BSC.	Transmission d'un état numérique et nominatif par centre d'examen des candidats retenus pour présenter les épreuves d'admissibilité.	École du Val-de-Grâce (EVDG/DEG/BC). DEA. Bases de défense.	Semaines 36/37.
8	DEA.	Convocation des candidats retenus.	Candidats.	Semaine 37.
9	EVDG/DEG/BC.	Envoi des sujets pour l'outre-mer.	Bases de défense hors métropole.	Date définie par EVDG.
10	BF des centres d'examen (sauf HM).	Récupération des sujets à l'EVDG.	/	Du mercredi 26 septembre au vendredi 28 septembre 2012.
11	Centres d'examen.	Épreuves d'admissibilité de 14 h 00 à 18 h 00.	/	Mercredi 3 octobre 2012.
12	Centres d'examen.	Transmission des copies, du procès-verbal et du plan de salle : - par porteur pour les bases de défense de métropole ; - par chronopost pour les bases de défense hors métropole.	EVDG/DEG/BC.	À l'issue des épreuves.
13	EVDG/DEG/BC.	Anonymat des copies et transmission.	École du personnel paramédical des armées	Octobre 2012.

			(EPPA) Toulon.	
14	EPPA Toulon.	Correction des copies et transmission des résultats.	EVDG/DEG/BC.	Octobre 2012.
15	EVDG/DEG/BC.	Transmission des résultats et des fichiers de relevés de notes.	DRH-AA/ESOM/EM/BSC.	Mi-novembre 2012.
16	DRH-AA/ESOM/EM/BSC.	Diffusion de la liste des candidats autorisés à présenter l'épreuve d'admission.	Candidats <i>via internet</i> . DEA. DRH-AA/SDGR/BRR/SR non officiers.	Dès connaissance.
17	DEA.	Information et convocation des candidats retenus pour présenter l'épreuve d'admission.	Candidats.	Dès connaissance.
18	EPPA Toulon.	Épreuve d'admission.	Candidats.	Du lundi 3 décembre au vendredi 7 décembre 2012.
19	EPPA Toulon. EVDG/DEG/BC. Direction centrale du service de santé des armées (DCSSA).	Réunion du jury puis communication des résultats.	DRH-AA/ESOM/EM/BSC.	Dès connaissance.
20	DRH-AA/ESOM/EM/BSC.	Diffusion de la liste des candidats admis en LP et inscrits en LC.	Candidats <i>via internet</i> . DRH-AA/SDGR/BR/SR non officiers. DEA. Centre d'engagement unique du GSBdD Rochefort.	Dès connaissance.
21	DEA.	Transmission des dossiers des candidats pour élaboration des actes d'engagement.	Centre d'engagement unique du GSBdD Rochefort.	Dès connaissance.
22	DEA.	Dossiers médicaux.	Centre médical des armées (CMA) 50.721 Rochefort.	Dès connaissance.

Incorporation à la division formation militaire de l'école de formation des sous-officiers des l'armée de l'air (EFSOAA) Rochefort en janvier 2013.

(1) Dans le calendrier le terme DEA recouvre l'ensemble des départements évaluation air ainsi que les bureaux formation des bases aériennes pour l'outre-mer.

